

TERMES DE REFERENCE
POUR LE RECRUTEMENT D'UN/E COORDINATEUR/RICE TECHNIQUE
POUR L'UNITE DE GESTION DU PROJET :
Partnership for Market Readiness - PMR - Tunisie
*« Appui à la tarification carbone pour la mise en œuvre de la NDC et la transition bas carbone
en Tunisie »*

1. Contexte

Consciente des enjeux climatiques, la Tunisie s'est toujours engagée activement en faveur d'une politique de développement bas carbone. Fruit de cette politique axée particulièrement sur la maîtrise de l'énergie, son intensité carbone a enregistré une baisse significative durant les deux dernières décennies.

Instaurer un processus de tarification du carbone représente pour la Tunisie, à la fois un nouveau levier de politique publique pour atténuer efficacement la croissance des émissions de GES et une source potentielle de financement pour accélérer la transition énergétique et mettre en œuvre l'accord de Paris. C'est dans cette optique que la Tunisie a soumis le 16 septembre 2015 sa contribution nationale (NDC) et que son parlement a ratifié en février 2017 l'accord de Paris, confirmant ainsi sa volonté politique d'honorer les engagements annoncés dans la NDC. Cette ratification s'inscrit aussi dans la continuité du processus d'engagement de la Tunisie en faveur de la lutte contre les changements climatiques qui a débuté depuis l'adoption de la CCNUCC en 1992.

Tel qu'annoncé dans son NDC, le recours à la tarification du carbone représente pour la Tunisie un instrument pour réorienter les investissements vers les technologies à faible émission de GES et concrétiser les objectifs d'atténuation dans les secteurs prioritaires comme ceux de la génération d'électricité et de la production du ciment. Outre la réduction des émissions de GES, la tarification du carbone est de nature à accélérer la transition énergétique, stimuler la croissance économique et créer de nouveaux emplois.

Dans ce contexte, le « Partnership for Market Readiness » (PMR), créé à l'initiative de la Banque Mondiale, représente une opportunité pour appuyer la Tunisie dans la mise en œuvre de son NDC et de sa stratégie bas-carbone. Le PMR est un programme d'assistance financière et technique destiné à aider les pays en développement et émergents à développer l'utilisation des instruments de tarification du carbone comme vecteurs déterminants pour le renforcement de leurs politiques d'atténuation. Pour chaque pays adhérent au PMR, deux phases sont prévues :

- Une première phase de préparation du MRP « Market Readiness Proposal » qui détaille la feuille de route du pays pour la conception, le pilotage et la mise en œuvre des instruments de tarification du carbone.
- Une deuxième phase de mise en œuvre et de concrétisation des activités identifiées dans le cadre de la première phase du MRP.

Dans ce cadre, la Tunisie à travers l'Agence Nationale pour la Maitrise de l'Energie (ANME) en tant que point focal du PMR, et le Programme des Nations Unies pour le Développement, en tant que « Delivery Partner » a bénéficié de l'appui du PMR et a soumis un document de projet (MRP) visant à identifier les activités permettant de renforcer les capacités des parties prenantes et à développer les instruments de tarification du carbone afin d'accélérer la transition énergétique et concrétiser les objectifs de la NDC en s'alignant sur la trajectoire du développement bas-carbone. Cette préparation aux instruments de tarification du carbone, comprend une quinzaine d'activités appuyant et structurant de manière intégrée, cohérente et complémentaire la compréhension et la mise en place du concept de la tarification du carbone.

La durée de mise en œuvre du projet est fixée à deux ans et une Unité de Gestion de Projet (UGP) sera mise en place afin d'assurer l'implémentation et le suivi du projet. L'UGP, sera composée d'un pôle technique et d'un pôle administratif et financier.

A cet effet, l'ANME et le PNUD se proposent de recruter un/e coordinateur/riche technique pour l'unité de gestion du projet PMR - « Appui à la tarification carbone pour la mise en œuvre de la NDC et la transition bas carbone en Tunisie » afin d'appuyer techniquement ledit projet, coordonner et assurer l'atteinte des différents résultats escomptés à temps et avec la qualité requise.

2. Objectif

L'objectif de la présente mission est de fournir un appui technique et d'apporter le soutien nécessaire au point focal du PMR (ANME) pour assurer la coordination technique du projet en collaboration avec le PNUD.

3. Principales tâches

Le/la coordinateur/trice sera responsable de la coordination technique avec tous les membres de ladite unité et le point focal PMR (ANME), du suivi et du contrôle des activités du projet PMR - « Appui à la tarification carbone pour la mise en œuvre de la NDC et la transition bas carbone en Tunisie ». A cet effet, il/elle sera chargé/e de :

- Apporter un conseil sur les questions de la tarification du carbone se matérialisant par des notes techniques et d'orientation qui permettent un meilleur positionnement de la Tunisie dans ce domaine et une meilleure réponse aux priorités nationales en la matière ;
- Préparer les termes de références des expertises à mobiliser dans le cadre du projet, en assurer le suivi avec l'équipe du projet et effectuer la revue substantielle des livrables qui seront soumis ;
- Identifier et cartographier les partenaires clés de manière périodique et continue au niveau national et local et appuyer à la mobilisation des partenaires des secteurs gouvernementaux et non gouvernementaux (secteur privé, secteur financier, agences de développement, et donateurs) afin d'assurer une bonne atteinte des résultats du projet ;
- Appuyer la mobilisation des partenaires clés au sein du comité technique qui sera chargé d'appuyer l'exécution du projet ;
- Apporter un appui substantiel lors des événements importants (ex : participation tunisienne aux conférences internationales, conférences nationales, ateliers de travail, etc...). Ceci

concerne la modération de l'évènement, la préparation des notes d'information et des notes conceptuelles, les notes aux décideurs etc... ;

- Assurer la planification annuelle du projet avec l'appui des différents membres de l'unité de gestion du projet ainsi que la mise à jour périodique y compris tout ajustement nécessaire ;
- Assurer le suivi des activités moyennant des réunions périodiques avec l'équipe du projet ;
- Coordonner la préparation des rapports d'avancement du projet et des rapports aux donateurs selon les formats requis ;
- Planifier, organiser et documenter les différentes réunions de suivi périodiques, y compris les réunions du Comité de Pilotage en coordination avec le point focal du PMR (ANME) et le Programme des Nations Unies pour le Développement ainsi que les réunions de suivi avec les partenaires nationaux et le secrétariat du PMR ;
- Assurer la synergie et la complémentarité entre les projets, de tous les bailleurs de fonds, en relation avec la tarification du carbone et autres sujets connexes (tels que le MRV, la modélisation, la NDC, le PST...) et assurer un conseil permanent au point focal du PMR (ANME), au Programme des Nations Unies pour le Développement ainsi qu'aux partenaires nationaux pour veiller à éviter la duplication.

4. Approche d'intervention

Le/la coordinateur/trice sera amené/e à superviser et coordonner le travail des experts techniques qui constitueront le pôle technique de l'unité de gestion du projet.

Il/elle travaillera en étroite collaboration avec le Point focal du PMR (ANME) et le PNUD.

Il/elle sera supervisé/e techniquement par le Point focal du PMR (ANME) et administrativement par le PNUD.

5. Durée des travaux

La durée prévue de la mission s'étalera **sur une période de 24 mois**.

L'effort estimé de ce travail est de **19 hommes jours/mois** de travail effectif.

6. Livrables et termes de paiement

Le paiement des honoraires sera trimestriel et sera effectué sur la base d'un planning mensuel préparé à l'avance à approuver par l'ANME et le PNUD et d'un rapport trimestriel en langue française que le/la coordinateur/trice soumettra au PNUD avec les réalisations du trimestre.

Il est à noter que le/la coordinateur/trice soumettra en format numérique le rapport trimestriel et tout document additionnel ayant fait l'objet d'appui au projet PMR (plan d'action, rapport, TDR, présentation, note technique, policy paper, etc..).

Livrable	Echéance	% contrat
Rapport trimestriel récapitulant les réalisations selon les tâches requises	La première semaine de chaque trimestre	Honoraire trimestriel

7. Expertise et qualifications

De fortes capacités organisationnelles, des compétences en coordination et de travail en équipe ainsi qu'une grande faculté de communication et aptitude de présentation et concertation sont essentiels pour la présente mission.

Outre les qualifications sus mentionnés, Le/la coordinateur/trice doit disposer de :

- ✓ Une expérience de 15 ans dans le domaine de l'énergie et des changements climatiques dans le contexte national et/ou international ;
- ✓ 5 références en lien avec la tarification carbone ;
- ✓ 2 références dans les négociations climat en lien avec l'article 6 de l'accord de Paris ;
- ✓ 5 références dans la coordination de projet en collaboration avec des organismes internationaux.

8. Conditions de soumission et d'évaluation des offres :

a. Contenu de l'offre :

Les consultants individuels ayant les qualifications requises décrites au paragraphe précédent, peuvent postuler pour la présente consultation. Le dossier de candidature, devrait comprendre obligatoirement les pièces ci-dessous listées :

Offre technique :

- Un CV mis à jour signé par le/a consultant/e incluant les expériences/références dans le domaine pertinent à la présente mission avec contacts des références à l'appui (noms, adresse email et N° de téléphone) ;
- Une note méthodologique ne dépassant pas cinq (05) pages sur l'approche à adopter pour la mise en œuvre de la mission ;
- Le chronogramme d'exécution de la mission.

Offre financière :

Elle doit être détaillée selon le tableau suivant :

Eléments	Montant en TND
Taux trimestriel	
Total pour une durée de 24 mois	

NB : Dans le cas de déplacement à l'intérieur du pays ou en dehors de la Tunisie, l'expert sera pris en charge par le projet. Le consultant ne devra pas inclure ces frais dans l'offre financière.

b. Evaluation des offres

L'évaluation fera l'objet d'une sélection au mieux disant sur la base d'une grille de notation et en tenant compte de la pondération sur la note technique et financière respectivement de 70% et 30%. L'évaluation technique des offres portera sur les critères indiqués ci-dessous et selon le barème de notation suivant pour chaque expert/e :

Critères	Point maxi
<u>Background et références de l'expert</u>	<u>70</u>
Une expérience de 15 ans dans le domaine de l'énergie et des changements climatiques dans le contexte national et/ou international ; <ul style="list-style-type: none"> • Moins de 15 ans.....0 points • Entre 15 et 20 ans 15 points • 20 ans et plus25 Points 	25
05 références en lien avec la tarification carbone : <ul style="list-style-type: none"> • Moins de 05 références.....0 points • Entre 05 et 08 références15 points • 09 références et plus20 Points 	20
02 références dans les négociations climat en lien avec l'article 6 de l'accord de Paris ; <ul style="list-style-type: none"> • 0 références.....0 points • 01 référence02 points • 02 références et plus05 Points 	05
05 références dans la coordination de projet en collaboration avec des organismes internationaux : <ul style="list-style-type: none"> • Moins de 05 références.....0 points • Entre 05 et 08 références10 points • 09 références et plus20 Points 	20
<u>Note méthodologique : Appréciation de la note méthodologique et du planning d'exécution par le comité d'évaluation : clarté de l'approche, cohérence et réponse aux délais de la mission</u>	<u>30</u>
Les aspects importants de la tâche à accomplir ont-ils été traités de manière suffisamment détaillée selon les orientations des TDR et sont-elles adaptées au contexte national ?	20
La présentation est-elle claire et le déroulement des activités et la planification sont-ils logiques, réalistes et garantissent-ils une réalisation efficace du projet ?	10

c. Evaluation globale :

Total note technique (pour que l'offre soit acceptable le Total des experts doit être supérieur à 70pts)	
Pondération 70% de la note technique	
Note financière	
Score Total (Score Technique *0.7 + Score Financier * 0.3)	